



# M U I Z O N

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 08 AVRIL 2024

Etaient présents tous les membres formant la majorité des membres en exercice à l'exception de Madame DOUSSON (représentée par Monsieur RENARD) et Monsieur SENEAILLE excusé.

Vote des documents budgétaires : Madame HOUEL et Monsieur BRUYERES refusent de voter les documents budgétaires (n'ayant pas eu les documents 12 jours avant la séance de conseil municipal)

#### 1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité et 1 abstention (Mr DUBOIS) et 2 refus de vote (Mme HOUEL et Mr BRUYERES), le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal.

#### 2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sur présentation par Mr SAAS adjoint au Maire (Le Maire ne prenant pas part au vote du compte administratif), le Conseil Municipal adopte, à la majorité et 1 abstention (Mr DUBOIS) et 2 refus de vote (Mme HOUEL, Mr BRUYERES) le compte administratif dressé par la Commune.

#### 3. VOTE BUDGET PRIMITIF 2024

Présentation et projection par Mr SAAS.

Le Maire annonce le détail des investissements.

##### Dépenses de fonctionnement : 3137409.96 €

Charges à caractère général : 983041.91 €  
Charges de personnel et frais assimilés : 954500 €  
Autres charges de gestion courante : 164100 €  
Charges financières : 15000 €  
Charges spécifiques : 500 €  
Virement à la section d'invest : 1020268.05 €

##### Recettes de fonctionnement : 3137409.96 €

Atténuation de charges : 52000 €  
Produits des services, ventes diverses : 272000 €  
Impôts et taxes : 1000500 €  
Dotations, subventions : 502409.86 €  
Autres produits de gestion courante : 48400 €  
Excédent de fonctionnement : 1262100.10 €

##### Dépenses d'investissement : 1834000 €

Emprunts et dettes assimilées : 200000€  
Ateliers : 52000 € (véhicule électrique+équipements)  
Ecole maternelle : 12000 € (informatique)  
Ecole élémentaire : 486000 € (travaux, arbres, informatique)  
Salle multiact. : 12000 € (abri)  
Gymnase : 5000 € (mobilier, équipements)  
Voirie : 308000 € (jeux squares, arbres, aménagements)  
Mairie : 87000 € (panneaux lumineux, informatique, défibrillateurs)  
Salle champ jeudi : 8000 € (mobilier)  
Complexe sportif : 128000 € (isolation)  
Marel : 16000 € (mobilier cuisine, jeux, informatique)  
Parc champ jeudi : 520000 € (parking, projecteurs foot, clotures, jeux, terrain basket)

##### Recettes d'investissement : 1834000 €

Solde exécution reporté : 179803.04 €  
FCTVA : 33928.91 €  
Virement de la section de fonct : 1020268.05 €  
Produits des cessions d'immobilisations : 600000 €

Ph DUBOIS : N'aurions-nous pas pu inscrire une somme pour créer une route pour désenclaver les 4 vents ? le nécessaire a bien été fait pour le chemin de Courmont.

Le Maire : une étude doit être menée avant. Une première réunion a eu lieu avec M. ROBINET, maire de REIMS. Cette demande est ancienne et portée par le Maire depuis des années.

Ph DUBOIS : la borne électrique au complexe sportif est-elle utile ?

Le Maire : cette borne a été initialement positionnée sur le parking du complexe sportif, il convient de la remplacer. Sur le parking du Gymnase, il y aura obligation d'implanter plusieurs bornes.

F DUARTE : les câbles sont tirés. Les personnes qui viendront au complexe sportif auront le loisir de charger leur véhicule.

Ph SAAS : la commande est passée, si la borne n'est pas livrée dans le délai imparti, il sera possible de l'annuler.

Vote du CM : favorable à la majorité et 2 abstentions (Mr PERIN qui souhaitait une ligne budgétaire pour une route parallèle à la RN31, et Mr DUBOIS) et 2 refus de vote (Mme HOUEL, Mr BRUYERES)

#### 4. AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal délibère favorablement à la majorité moins 1 abstention (Mr DUBOIS) et 2 refus de vote (Mme HOUEL et Mr BRUYERES) pour l'affectation du Résultat sur le budget primitif de 1020268.05 € dans la section d'investissement.

#### 5. SUBVENTION CCAS

Une subvention de 13.000 euros est votée, comme chaque année, afin d'alimenter le budget du CCAS.

Vote : favorable à l'unanimité

## **6. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Le Conseil municipal DECIDE d'attribuer les subventions comme suit :

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| APE : 750 euros                   | Union des Anciens combattants : 750 euros |
| Familles rurales : 750 euros      | VESLARDANNE : 1000 euros                  |
| Club de l'amitié : 1000 euros     | Atelier et la Main : 3000 euros           |
| Amicale pompiers 1800 euros       | Pêcheurs : 500 euros                      |
| Comité de jumelage : 1500 euros   | Ecole élémentaire : 9350 euros            |
| Comité des fêtes : 6000 euros     | Ecole maternelle : 3400 euros             |
| EGM : 4500 euros                  | Jardins familiaux : 250 euros             |
| ESM : 8500 euros                  | Tennis : 3000 euros                       |
| FJEP : 5500 euros                 | Une patte pour l'avenir : 200 euros       |
| Foulées Muizonnaises : 1000 euros | Agenda 21 : 500 euros                     |
| GMC : 1000 euros                  | Prévention Routière : 150 euros           |

Vote favorable à l'unanimité pour les associations à l'exception de :

- Monsieur FAURE s'abstient pour le vote des Pompiers

Subvention pour la MAM : 9 voix CONTRE, 4 POUR (Mme HOUEL, Mrs BRUYERES PERIN DUBOIS) 1 abstention (Mme ROGER)

Monsieur RENARD rappelle que :

- La MAM a bénéficié d'une subvention exceptionnelle en 2023 pour leur installation. Une attribution annuelle n'était pas envisagée.

## **7. TAXES LOCALES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition applicables pour la commune pour l'année 2024

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.74 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 15.96 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 13.47 %

## **8. CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR**

Sur demande de la perception et à la suite de poursuites infructueuses, ont été admises en non-valeur des créances (factures impayées du périscolaire) pour un montant de 1152.05 euros.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

F DUARTE : l'ESM entend des rumeurs négatives qui porteraient à faire croire que la vente des parcelles PETRICIC subventionnerait la création d'un terrain synthétique. Pour autant, le club remercie la commune pour ce qui est fait pour les aider,

Le Maire – Les crédits communaux sont affectés en priorité à la réfection de l'école élémentaire.

La municipalité assure de son soutien l'ESM en accentuant l'entretien des terrains et prévoit au budget d'investissement 2024 l'éclairage du terrain d'honneur permettant une meilleure répartition du jeu entre les deux terrains.

Ph DUBOIS : vous auriez envoyé un courrier au diocèse ?

Le Maire : j'allais vous en parler car la donne a changé, il s'agit désormais de la Vente d'une parcelle de terrain appartenant à la famille de M VECTEN, rue de la Gare. Le projet passé offrait des appartements au cœur du village avec 82 places de parking souterrain. Le courrier à l'évêché et aux paroissiens concernés permettrait de faire le point sur ce nouveau paramètre. Le sujet sera travaillé si nécessaire.

F.PERIN : On m'a encore rapporté, un blâme reçu par un agent administratif. Elle aide à la cantine mais ne peut plus le faire pour raisons de santé, du coup elle reçoit des pressions de sa responsable du MAREL que vous couvrez souvent. Pourquoi autant de tensions avec le personnel ?

Le Maire : cet agent est venu aidé en restauration sur la base du volontariat, cela fait un an qu'elle ne le fait plus, à partir du moment où nous avons voulu l'acter sur sa fiche de poste, pour des raisons de sécurité. Il faut remettre les choses dans leur contexte et ne pas tout prendre pour argent comptant

## **NOTE DE LA MAIRIE :**

**RENCONTRE AVEC LAURE MILLER** : Notre députée Laure MILLER sera présente à la salle d'honneur de la Mairie le 17 avril prochain à 10h. Elle propose une rencontre avec les Muizonnais

## **PROPRETE DU VILLAGE :**

- Les propriétaires de chiens sont une nouvelle fois priés de ramasser les excréments de leur chien.
- Les propriétaires et locataires sont priés de tailler leurs haies afin de permettre une meilleure visibilité automobile et piétonne. Nous étudions la possibilité de faire pratiquer la taille par entreprises avec facturation adressée aux particuliers.

## **RAPPEL DE L'ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION SUR LES BRUITS DE VOISINAGE**

**Bruit dans les propriétés privées** « Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non exhaustive) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

> les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;

> Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 ;

> Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les installations de ventilation, d'installation de piscine, de chauffage et de climatisation, individuelles ou collectives, ne doivent pas être source de gêne au voisinage. »

### **« Emplacement réservé à l'expression des listes d'opposition »**

Conseillers de l'opposition : Madame HOUEL et Monsieur BRUYERES

En début de conseil nous avons signalé à Mr le Maire que nous refusons de voter les 4 premières délibérations prévues dans l'ordre du jour concernant les comptes de gestion et administratif 2023, l'affectation du résultat ainsi que le budget primitif 2024 et nous voulons que notre décision de refus de vote soit mentionnée dans les délibérations concernées et le procès verbal de réunion du CM. En effet nous expliquons que notre commune a adopté le référentiel M57 et qu'elle est tenue de respecter et d'appliquer les dispositions de l'article L 5217-10-4 du CGCT qui l'oblige de transmettre à tous les conseillers municipaux les projets du budget au moins 12 jours avant le conseil municipal. Cette obligation n'a pas été respectée car nous avons reçu les documents que 6 jours avant ce conseil. A priori, la municipalité ignorait cet article de loi et affirme qu'elle n'a reçu les comptes de gestion que le 19 mars (preuve à l'appui compte du 01/01/2023 au 19/03/2024) et qu'elle a 6 jours pour transmettre sa validation à la trésorerie de Fismes dont la faute lui reviendrait car elle n'enverrai pas suffisamment tôt les comptes de gestion de Muizon. Alors une question se pose: pourquoi les autres municipalités environnantes reçoivent leurs budgets dans les délais réglementaires et respectent les dispositions de la loi ??.

Nous avons voté favorablement toutes les subventions demandées par les associations muizonnaises. La MAM (maison assistantes maternelles) située au 2, rue de la Garenne a demandé une subvention de 500€ qui a été annulée du tableau par la municipalité qui estime que la MAM ne rentre pas dans l'esprit associatif du village mais plus dans un esprit commercial. Elle avait déjà obtenu une aide exceptionnelle de la commune l'an dernier pour son ouverture. Nous ne comprenons pas cette annulation de demande de subvention car elle est déclarée en Préfecture comme association loi du 1er juillet 1901 ce qu'ignorait la municipalité !!

Plusieurs questions diverses n'ont pas été posées suite à la tournure mouvementée de la fin de conseil. (Lettres de Mrs BELLON et HAGNIER envoyées à l'ensemble des conseillers municipaux).

Conseillers de l'opposition : Messieurs DUBOIS et PERIN

-Mr PERIN vote le CA, le CG et l'affectation de résultat. Mr DUBOIS s'abstient, il estime que les projets de délibérations doivent être envoyés obligatoirement par mail avant le conseil. Nous nous abstenons sur le prévisionnel. Nous aurions préféré ajouter une ligne d'investissement concernant le projet de route reliant les muizonnais de la zone des « 4 vents » au futur rond-point. Projet que nous avons accompagné d'une proposition de co-financement avec PWA et le Grand Reims. Idée balayée par le maire et sa majorité.

-Les subventions répondent aux demandes des associations. Nous avons cependant dû batailler pendant la commission finance pour maintenir la subvention des pompiers à hauteur de ce qui a été demandé. Contrairement à ce qu'ils ont mis en place la saison dernière, Mr le maire et sa majorité n'ont pas voulu renouveler la subvention à la MAM cette année car elle revêtirait une « activité commerciale ». Nous avons voté pour son renouvellement car la MAM est une association de garde d'enfants utile aux muizonnais. Nous ne comprenons pas pourquoi les pompiers et la MAM sont dans le viseur du maire et de sa majorité.

-Un nouveau problème de gestion du personnel est revenu à Mr PERIN. Depuis quelques temps, une employée administrative subissait des pressions de la part du maire et de sa responsable de service. Celle-ci, par solidarité avec ses collègues de la restauration (en sous-effectif), accomplit depuis quelques temps des tâches à la cantine (en plus de ses tâches administratives). Ne pouvant plus assurer ces tâches à cause d'un problème de santé, des tensions seraient apparues. Un blâme lui a été signifié par courrier recommandé. Une tierce personne aurait rapporté des propos insultants tenus par notre agent au sujet de Mr le maire. Le motif du blâme par dénonciation est illégal. Mr le maire commet une faute. Mr PERIN conseille à notre agent d'exercer uniquement sa fonction contractuelle. La gestion du personnel communal dans son ensemble devient très critique. Mr le maire perd son sang froid durant les débats au point d'hurler et d'invectiver Mr PERIN. Chaque membre du personnel communal doit prendre courage et patienter, même si la situation devient difficile, jusqu'à la fin du mandat. Nous demandons que la responsable du personnel au MAREL, régulièrement mise en cause, puisse venir s'expliquer lors de la prochaine commission scolaire/périscolaire.

-Mr Dubois annonce que Mr le maire a envoyé une convocation à la paroisse pour tenir une réunion au sujet de l'avenir de la salle paroissiale. Il apporterait un nouvel élément qui ouvrirait à nouveau le dossier du bétonnage du centre du village voulu par lui et sa majorité. Nous savons que les responsables de la paroisse ne seront pas dupes. Nous restons vigilants avec les commerçants, les associations et la grande majorité des muizonnais pour conserver ce bel espace de verdure et utile à toutes les générations.

-Nous comprenons les inquiétudes de Mr DUARTE mais le synthétique n'était et n'est toujours pas finançable avec nos moyens. Cette annonce électorale promise par Mr le maire et intenable financièrement a fragilisé le club de foot de Muizon.



MUIZON

# CONCOURS JARDIN NATURE



été  
2024



Commune de MUIZON



De nombreux prix !



Des jardins  
beaux et  
accueillants !

**1 NICHOTR  
OFFERT AUX  
PREMIERS  
INSCRITS**

INSCRIPTION



ou en mairie

**Inscription avant le 15 juin**

**Détails sur le site web de la mairie**

Formulaire en ligne →

OU

Dépôt de ce formulaire en mairie



**NOM :**

**Adresse :**

**Email :**

**Téléphone :**